

CONTRAT DE VILLE LORIENT AGGLOMERATION

Appel à projets 2023

Enjeux prioritaires

Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Ils doivent s'y engager formellement, quand ils agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics.

Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée « Grande cause du quinquennat », l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif. Par ailleurs, tous les projets déposés doivent au mieux intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action.

La lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale à mettre en œuvre dans chacun des projets.

Il est rappelé que l'avis consultatif des conseils citoyens sera pris en compte dans le cadre de l'examen des projets.

En complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État, Lorient Agglomération et les villes de Hennebont, Lanester et Lorient ont décidé de maintenir des priorités resserrées autour de : l'emploi, la santé, la lutte contre l'isolement, l'accès aux droits et la participation des habitants.

Une attention particulière sera portée sur l'expérimentation permettant d'initier des actions nouvelles qui n'existent pas dans le droit commun pour les quartiers prioritaires :

- Keriou Ker (Kerihouais – Kergohic – Kennedy) à Hennebont
- Centre-Ville/Kerfrehour (incluant Kesler-Devillers et la Châtaigneraie) à Lanester
- Bois du Château, Kerguillette Petit-Paradis, Kervenane Nord, Polygone-Frébault à Lorient.

A l'échelle intercommunale, Lorient Agglomération œuvre pour un développement territorial qui tend à équilibrer attractivité, cohésion sociale et développement durable :

Au titre de la politique de la ville, une attention particulière doit ainsi être portée sur :

- La mobilité.
- La préservation du cadre de vie.
- Le développement économique durable.

Les priorités d'actions de l'appel à projet 2023 sont les suivantes :

Favoriser l'emploi, le développement économique et la formation

- Optimiser le repérage, la mobilisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et travailler leur employabilité.
- Créer du lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.
- Soutenir la création d'activités économiques.
- Accompagner, favoriser la mobilité des habitants, développer des outils d'aide à la mobilité (accès au permis de conduire, covoiturage solidaire, mise à disposition de voitures de location à bas coût).

Améliorer la santé globale des habitants des quartiers prioritaires notamment

- Promouvoir l'accès aux soins en complément du droit commun.
- Développer une démarche de lutte contre le renoncement aux soins permettant d'accompagner les assurés des quartiers prioritaires dans la réalisation effective des soins.
- Promouvoir le sport comme vecteur socio-éducatif/expérimenter des projets nouveaux en direction des jeunes les plus en difficulté.

Lutter contre l'isolement et favoriser l'accès aux droits notamment

- Améliorer l'accès aux politiques de droit commun, l'accès aux droits et réduire le non recours.
- Lutter contre l'isolement et les discriminations, aller vers les nouveaux habitants des quartiers et les publics les plus éloignés (personnes âgées, personnes isolées, personnes en situation de handicap, jeunes décrocheurs).
- Proposer des actions d'alphabétisation ou d'apprentissage du français.
- Lutter contre illettrisme et l'illectronisme.

Renforcer la participation des habitants

Soutenir et accompagner l'action éducative

- Favoriser l'apprentissage du français pour les parents de langue étrangère, améliorer la communication à leur attention, en veillant à leur accessibilité à l'offre éducative, sociale, de santé du territoire.
- Soutenir l'ambition scolaire en créant les conditions de vie scolaire et sociales propices à la réussite des familles et prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir les parents dans leurs compétences éducatives.
- Repérer les enfants et les jeunes qui présentent des signes de fragilité et les accompagner au travers des parcours individualisés.
- Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- Renforcer les compétences des professionnels de l'enfance et de la petite enfance confrontés à des difficultés.

A Lorient, une attention particulière sera portée à :

- * L'insertion par l'emploi et la formation, notamment via un rapprochement du monde de l'entreprise.
- * La lutte contre les violences intra familiales et la lutte contre les addictions.
- * L'accompagnement à la parentalité.
- * La maîtrise de la langue française et de l'outil numérique.
- * La sensibilisation aux règles du bien vivre ensemble.

A Lanester, les besoins identifiés concernent plus particulièrement :

- * Le repérage et l'accompagnement coordonné des publics vulnérables éloignés de la vie de quartier, des offres et services du territoire, des institutions, du droit commun au sens large.
- * Le développement de réponses de proximité sur les problématiques de santé, mentale notamment.
- * Le maintien d'un accompagnement vers l'insertion professionnelle privilégiant des formes innovantes d'intervention (co-portage, supports diversifiés...).
- * Le soutien socio-éducatif des parents (accompagnement à la parentalité), en lien notamment avec la période de l'adolescence.
- * L'accompagnement renforcé des enfants et des jeunes ne bénéficiant pas d'un environnement aidant, plus en risque d'isolement, de repli voire de rupture.
- * Le développement d'initiatives autour de la notion de « quartiers en transition » s'appuyant sur le Conseil Citoyen, la Rénovation Urbaine, la Gestion Urbaine de Proximité, les jardins partagés...

A Hennebont une attention particulière sera portée à :

- * Les actions multi-partenariales favorisant l'insertion socio-professionnelle (avec une attention particulière réservée à la mobilité).
- * L'amélioration du cadre de vie par le bien vivre ensemble (en prenant en compte les personnes en situation de fragilité).
- * La citoyenneté dans et hors le quartier (notamment à destination des enfants, des jeunes et leur famille).
- * L'accès aux droits et à la santé : prévention en santé, lutte contre l'isolement et la précarisation des personnes, travail contre le décrochage numérique.